

République Française

Commune de Champlost

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du lundi 9 juin 2008

Présents : BREUILLE-MARTIN Daniel Maire, PREVOST Yvette, QUERET Jean-Louis, GENREAU François Adjoints, GOUDON Valérie, MATHIEU Daniel, SEILLIEBERT Christophe, DURVILLE Julien, QUARTIER David, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, DELAGNEAU Béatrice, PORET Régine.

Absente excusée : LARBI Laurent donne pouvoir à Monsieur QUERET Jean-Louis.
Mme DUARTE-MACIEL Séverine est arrivée à 21h15 et n'a donc pris part à aucun vote.

Secrétaire de séance : Béatrice DELAGNEAU

ORDRE DU JOUR

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Financement du déficit de l'investissement, de mobiliers divers et travaux ONF pour un montant de 64 300€

Le Maire présente 3 propositions de prêt Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et la Banque Populaire : la Banque Populaire mieux disante est retenue avec un taux fixe de 4,57% sur 20 ans.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à la majorité vote pour que l'emprunt soit contracté auprès de la Banque Populaire

Financement des travaux de l'église de Vachy (2^{ème} tranche) 51 500€

Le Maire présente 2 propositions de prêt Crédit Agricole, et la Banque Populaire : la Banque Populaire mieux disante est retenue avec un taux fixe de 4,57% sur 20 ans.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à la majorité vote pour que l'emprunt soit contracté auprès de la Banque Populaire.

Financement de la construction d'un préau à l'école maternelle 39 882€

Le Maire présente 2 propositions de prêt émanant de la Caisse d'Epargne et la Banque Populaire : la Banque Populaire mieux disante est retenue avec un taux fixe de 4,57% sur 20 ans. Le Crédit Agricole n'a pas transmis de proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à la majorité vote pour que l'emprunt soit contracté auprès de la Banque Populaire

Avenant du 2 octobre 2007 : travaux église de Vachy

Le maire informe que considérant le manque d'éléments pour délibérer sur ce dossier complexe ce point est reporté.

Taxes et produits irrécouvrables : admission en non-valeur budget des eaux

Le Maire donne connaissance d'un dossier de taxes et produits irrécouvrables transmis par Madame le percepteur et propose d'admettre les titres en non-valeur pour un montant de 85,53€

Après avoir délibéré, les membres du Conseil décident d'admettre en non-valeur les titres et dit que les fonds sont inscrits aux comptes 654 du budget des eaux.

Paiement du raccordement aux réseaux eaux/assainissement

Le Maire rappelle les termes de la réunion du conseil du 7 mai 2008 relatifs à l'échelonnement du paiement sur 5 ans pour le raccordement aux réseaux eaux/assainissement. Après discussion les membres du Conseil décident à l'unanimité de ne plus appliquer d'échelonnement du paiement à compter de ce jour pour tout raccordement.

Monsieur PERARD demande l'autorisation de prendre la parole et demande si cette nouvelle mesure s'appliquera aux habitants de Vachy lors des travaux de l'assainissement prévus dans les années à venir.

Le Maire et Monsieur QUERET répondent que non. Le paiement des travaux s'effectuera de la même façon qu'il a été établi lors de la mise en place de l'assainissement à Champlost, Chatton, Vaudupuits et Boudernault.

Les affouages

Il est nécessaire que le comptage des stères soit réalisé rapidement et pour ce faire la commission Bois se réunira et effectuera ce travail le samedi 14 juin à partir de 9h00.

Le Maire informe que Monsieur MEYER a revu son tarif du fait qu'il n'a pas pu brûler comme prévu, le coût est de 12,96€ par stère au lieu de 14,48€. Le devis de l'ONF pour le broyage est de 740,64€ TTC.

Logement de Chatton

Le maire informe que le logement sera enfin loué à compter de Août ou septembre. En effet, les jeunes gens ont un préavis de 3 mois à donner pour le logement qu'ils occupent actuellement.

Arrivée de Séverine DUARTE-MACEIL à 21h15.

Cérémonie du 14 juillet

Yvette PREVOST annonce les festivités : le 13 juillet retraite aux flambeaux suivi d'un bal. Le 14 juillet tir du feu d'artifice.

Monsieur PERARD demande si la kermesse du 14 est maintenue

Yvette PREVOST : non, il y a de moins en moins de personnes, cette kermesse ne semble plus intéresser grand monde et ces dernières années la commune a été déficitaire sans compter les pertes. Le budget actuel ne permet pas de maintenir cette kermesse. Elle souligne que lors du concert du 17 mai dernier d'Alma Choralis seulement 35 personnes de Champlost et de ses hameaux étaient présentes et 5 de l'extérieur.

Monsieur PERARD dit qu'il est toujours en attente des comptes relatifs aux dépenses et recettes du service des fêtes du mandat précédent.

QUESTIONS DIVERSES

Route de la Forêt d'Arces

Le maire fait lecture d'un courrier adressé par la DDE rappelant que la commune de Champlost a en mitoyenneté avec Arces/Dilo la voie nommée Route de la Forêt d'Arces sur une longueur de 920 mètres. Un projet de convention propose que chacune des deux communes partage les dépenses afférentes à l'entretien. La commune de Champlost aurait alors 460 m de long soit une surface de 1723m² à entretenir. Les membres du Conseil à l'unanimité décident d'adopter cette convention.

Assainissement Vachy et Prunelles et le lagunage de Chatton

Monsieur GENREAU informe l'assemblée qu'il a pris contact avec Monsieur FAURIEL directeur de l'agence de l'eau concernant la pollution du Créanton, l'Assainissement du Hameau de Vachy et le lagunage de Chatton.

En ce qui concerne l'assainissement de Vachy Monsieur GENREAU rappelle que l'ancien conseil avait opté pour du collectif et individuel pour Prunelles. Le versement de subventions n'étant plus en vigueur pour du collectif, l'option restante est l'individuel. Il y a également la DDE qui nous demande l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Dans l'immédiat il faut refaire une demande d'étude.

En ce qui concerne le lagunage de Chatton, le manque d'entretien engendre une saturation notamment du premier bassin. La mairie avait sollicité les agriculteurs afin de répandre les boues sur leur terre. Seulement l'action d'épandre est liée à un plan d'épandage rigoureux.

Le Maire informe qu'un courrier a été adressé le 2 juin à l'agence de l'eau sollicitant un rendez-vous afin de préparer les dossiers d'assainissement et l'étude de la qualité des boues de la lagune.

Monsieur GENREAU ajoute que l'étude des boues de la lagune est subventionnée à 70% mais pas l'épandage qui s'en suit. D'autre part si les boues ne sont pas conformes, elles doivent être séchées avant destruction ce qui est très onéreux.

La révision de la carte communale

Le Maire fait lecture du courrier adressé par la Préfecture d'Auxerre concernant un litige entre Melle MONNET et la DDE de Sens. En effet, Melle MONNET avait en juillet 2007 déposé une demande de Certificat d'urbanisme qui a reçu un avis négatif de la DDE ayant comme motif la carte communale. Melle MONNET ne comprend pas ce refus d'après elle les demandes précédentes pour ce même terrain avaient obtenu un avis positif. Au regard de cet avis négatif, Monsieur DELAGNEAU avait alors demandé un arbitrage préfectoral du fait que la carte communale était en cours d'élaboration donc non exécutoire. La Préfecture a malgré tout suivi l'avis émis par la DDE.

Monsieur GENREAU fait remarquer que Melle MONNET n'a pas consulté le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui a eu lieu du 29 mai 2007 au 29 juin 2007 et n'a sollicité aucune demande pour que ce terrain soit inclus dans le périmètre constructible.

La carte communale a été approuvée en décembre 2007 et rendue exécutoire en janvier 2008, la préfecture informe alors Melle MONNET que la seule solution réside en la révision de la carte. Après discussion les membres du conseil informe qu'il n'est pas possible d'effectuer une révision maintenant, la dépense n'étant pas prévue au budget et d'autre part au moment des travaux d'assainissement à Vachy, la révision de la carte communale sera incontournable il est donc inconcevable de réaliser deux révisions consécutives à 2 ou trois ans d'intervalle.

Le Projet « Maison Chéron »

Monsieur GENREAU demande s'il est possible de fixer une date de réunion afin de commencer à travailler sur le projet « de la maison Chéron ».

La séance est levée à 22H45

Vu par Nous, Daniel BREUILLE-MARTIN, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 16 juin 2008, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

**Le Maire,
Daniel BREUILLE-MARTIN**